

SÉANCE DU 30 JUIN 2015

Le trente juin deux mil quinze, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	23 juin 2015	Affichée le	23 juin 2015
Membres en exercice :	15	Membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	14
Secrétaire de séance :	Hervé GAMBLIN		

PRESENTS : Jacky PAUMIER, Hervé HAMBLIN, Andrée PREVOTEAU, Nicolas FICHOT, Céline CHEVAL, Marie VEDIE-GONCALVES, Jackie GOUJON, Carole DEVAUX, Véronique LELEU, Marcel MEEUS, Charles LELIEUR, Lionel MARTIN, Patrice GAUTHIER

POUVOIR(S) : Frédéric NONCHE à Marie VEDIE GONCALVES

EXCUSE(S) : Laurence HAMELIN, Frédéric NONCHE

ABSENT(S) :

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 28 avril 2015.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL (2015-18)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il est nécessaire, dans un premier temps, de nommer un coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec des outils informatiques simples.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme comme **coordonnateur communal : Jacky PAUMIER.**

Un article paraîtra dans le bulletin communal afin de recenser les personnes qui seraient intéressées pour être agent recenseur, cette personne devra être très discrète et réactive.

DECISION MODIFICATIVE n°2 (2015-19)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le virement de crédits suivants :

Investissement

Achat d'une tondeuse

Au compte 2182 opération 91 – Matériel de transport = + 1 800 €

Au compte 2313 opération 90 – Construction = - 1 800 €

Rachat de matériel informatique après cambriolage de l'école

Au compte 2183 opération 97 – Matériel de bureau et informatique = + 700 €

Au compte 2313 opération 90 – Construction = - 700 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (2015-20)

Lors de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes en date du 13 Mai 2015, il a été décidé à 26 voix POUR, 10 CONTRE et 2 ABSTENTIONS de modifier les statuts de la Communauté de Communes :

Le Président propose au Conseil Communautaire les modifications suivantes :

Suite à la délibération approuvant l'emplacement des futurs terrains de tennis couverts, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes, comme suit :

Chapitre VI – Vie Associative sportive et culturelle

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

VI.1

« 3 terrains de tennis à construire dans les hangars prévus sur la ZA de Thuit Anger »

En remplacement de

« les 2 terrains de tennis à rénover et à couvrir situés près du gymnase de Thuit Signol »

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine les modifications de statuts de la Communauté de Communes sus-dits.

**DECISION DE PRINCIPE : RATTACHEMENT A LA CASE (Communauté d'Agglomération Seine Eure)
(2015-21)**

Après les modifications de canton, la commune de VRAIVILLE a été replacée sur le canton du Neubourg pour les élections départementales.

Vu la proximité avec La Haye Malherbe, Surtauville et Louviers,

Vu les services qui pourraient être apportés aux habitants de Vraiville tels que la déchetterie, commerces...,

Vu les services que la commune apporterait aux habitants de la CASE (l'école, la construction du groupe scolaire qui prendra fin en octobre 2015, le centre de loisirs...),

Vu le bassin d'emplois étant sur le secteur de Louviers et Val de Reuil pour les administrés de Vraiville,

Le Conseil Municipal a 5 voix pour, 2 contre et 7 abstentions, n'accepte pas cet accord de principe afin d'engager les démarches au rapprochement de Vraiville à la CASE.

CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE : Demandes de subvention (2015-22)

Suite au projet de construction du groupe scolaire, des demandes de subvention avaient été faites en 2012 au Conseil Général, à la Préfecture et à la CAF, le montant total accordé n'était pas celui espéré.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, que de nouvelles demandes de subvention soient faites :

- Au Conseil Général concernant le mobilier
- A la Préfecture

Autorisation vente de 5 terrains à bâtir (2015-23)

Après avoir délibéré sur la vente des cinq terrains à bâtir, le 28 avril dernier, le Conseil Municipal, en fixe le prix et, à l'unanimité :

- Autorise la vente des 5 lots pour un **montant de 55 000 € par parcelle**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés avec chaque acheteur des terrains et tous les documents afférant au projet.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19h45